

## « Coaching mémoire », l'œuvre de transmission

*Le Conseil régional de l'Ordre a passé convention avec les trois ANECS et les trois associations d'experts-comptables retraités de Nouvelle-Aquitaine pour la création d'un « coaching mémoire » grâce auquel les mémorialistes ont la possibilité d'être accompagnés par des seniors de la profession dans l'écriture et la présentation de leurs travaux de fin de stage.*

L'idée ne date pas d'hier, mais ce n'était qu'une idée. Depuis la mi-avril, la convention tripartite signée entre le CRO N-A, les ANECS et les trois associations d'EC Retraités de Poitou-Charentes-Vendée, Aquitaine et Limousin concrétise dans les faits le projet, maintes fois formulé, d'une collaboration active entre anciens professionnels et futurs confrères en fin de stage.

Désormais, possibilité est offerte aux mémorialistes de faire appel à l'« ECR » de leur région pour être accompagnés et guidés dans la rédaction et/ou la préparation à la soutenance de leur mémoire. « *Cette aide a un caractère résolument formel, assure Jean-Paul Moinard, président des ECR de Poitou-Charentes-Vendée. A aucun moment nos coaches (ndlr : quatre ont été à ce jour formés, sur les soixante-dix adhérents de l'association) ne s'immiscent dans le contenu des travaux rédigés et ne s'immiscent dans le fond technique. Seuls les champs de présentation, sémantique, stylistique ou orthographique relèvent de leur compétence.* »

### « Des conseils inestimables »

La finalité de la collaboration est donc d'offrir aux candidats des conditions optimales pour la préparation de leurs examens et de faciliter ainsi l'obtention de leur diplôme. Une fois l'agrément du sujet du mémoire accordé, la demande de coaching formulée et la mise en relation effectuée, les deux parties conviennent librement des dates, de la périodicité, de la fréquence et du lieu des rendez-vous pour les coachings. « *A ce titre, appuie l'ancien président du Conseil économique et social régional, les sièges de Bordeaux, Niort et Limoges peuvent mettre leurs bureaux à disposition.* »

Pour toute prestation d'accompagnement actée, une participation de 100€ est demandée, principalement destinée à couvrir les frais, de déplacement notamment, des coaches. « *Un montant réduit de moitié si le candidat est membre de l'ANECS, balise Adrien Laurichesse, président de la section Poitou-Charentes. C'est bien peu de choses au regard de l'aide apportée. Pouvoir s'enrichir de l'expérience et des connaissances de ses aînés est une formidable opportunité à saisir. Avant d'aborder la carrière qui s'offre à tout mémorialiste, leurs conseils sur les priorités à dégager et les erreurs à ne pas commettre sont inestimables.* »

Le coaching mémoire ? Une bien belle façon, avouons-le, d'honorer ce devoir de transmission auquel est viscéralement attachée la profession.